



ASSEMBLEE DÉPARTEMENTALE  
Séance du JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

**Intervention de Marie-Louise GOURDON**  
Présidente du groupe Socialiste et Écologiste

Monsieur le Président,  
Mes chères et chers collègues,

Voilà une session importante au moins dans le principe car, même s'il ne s'agit pas d'une Décision Modificative du Budget allons prendre des décisions qui devraient orienter les budgets 2016 et 2017 de façon positive avec des recettes exceptionnelles espérées à presque 102 M€.

Cela, ajouté à la bonne tenue annoncée des droits de mutation, les DMTO,, nous permettra de mieux finir l'année et d'envisager la prévision d'un budget 2017 plus serein.

En marge, permettez-moi de souligner la belle collaboration du Département et de l'Etat sur tous les dossiers importants figurant à l'ordre du jour de notre session.

Tout d'abord, après le terrible attentat de Nice, le secours et le suivi des victimes.  
Le Département, très présent dès le début de la crise va participer, par une subvention de 10 000 € à l'association Montjoye, à la mise en place du guichet unique voulu par l'Etat et dont le coût total est de 406 000 €.

Dans ce contexte de menace terroriste élevée, les écoles et établissements scolaires font l'objet d'une attention et d'une vigilance particulière. Ainsi pour cette rentrée, plusieurs mesures sont venues compléter le dispositif mis en place depuis décembre 2015 par l'Etat. Le Département va prendre sa part dans le cadre d'un plan de travaux de sécurité dans les collèges - cela en concertation avec les équipes de direction et les conseils d'administration. Il va également élargir son règlement départemental pour aider les communes à sécuriser les écoles dans le cadre de l'aide aux communes.

Si les enfants doivent pouvoir aller à l'école, au collège, au lycée en confiance et si les parents doivent être rassurés, nous devons veiller ensemble à ne pas faire des établissements scolaires des lieux au climat lourd et stigmatisant. L'école de la République est et doit rester une chance pour chaque élève, c'est le socle de notre avenir collectif.

Revenons à l'ordre du jour de notre session. De nombreuses décisions préfigurent le budget prochain.

Au rang des bonnes nouvelles, il est tout d'abord envisagé une rentrée financière de 81.4 M€ issue de la vente de 4 % des 5 % des parts que le Département détient dans le capital des aéroports Nice Côte d'azur, vente qu'il nous est proposé de valider ici et que nous voterons, tout en attirant l'attention de nos collègues sur le contenu très ambitieux de l'acheteur décrits dans la convention.

Mais nous conservons avec notre 1% un droit de regard autour de la table. Et sur le plan environnemental, pour l'aéroport de Cannes , je suis intervenue dans la rédaction de la convention auprès du ministre de l'époque, E Macron, pour faire mentionner que La concertation avec les communes et avec les associations de défense des riverains devait se poursuivre pour tenir compte du respect des 100 000 habitants survolés.

Toujours en recette, figure un montant de 8.5 M€ correspondant à la vente du CICA. Ce sont donc, presque 102 Millions d'euros de recettes exceptionnelles, si l'on ajoute la vente de la Garoupe au Cap d'Antibes (11.9 M€), qui viendront augmenter le Budget d'investissement du Département.

De ces recettes, 40 M€ devraient être consacrés au désendettement partiel de notre collectivité. Avec un stock actuel de 891M€, l'endettement sera ainsi réduit de 4%. Nous serons encore à un haut niveau, mais un peu plus supportable..

Face à ces recettes d'investissements exceptionnelles vous avez prévu 6 M€ d'euros de travaux en 2016 et 2017 pour la sécurisation des collèges. Nous partageons votre détermination à réaliser ces travaux.

En revanche, permettez-moi une remarque. A lire les rapports, cette charge financière repose sur les seules épaules du Département. Je vous invite à solliciter la participation du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) abondé spécialement de 50 millions d'euros pour accompagner les collectivités territoriales dans les travaux d'urgence des écoles et établissements scolaires.

Il n'y a pas que sur l'investissement que notre collectivité coopère avec l'Etat, c'est le cas aussi pour le Schéma de l'enfance qui s'appuie en grande partie sur le schéma des services aux familles 2016-2019 co-réalisé par nos services, l'Etat et La Caf et qui a été adopté le 25 mars 2016.

Le tableau social de notre département dressé par l'un et l'autre des schémas est pour le moins inquiétant. La crise de 2008 est passée par là, les restrictions budgétaires également.

Le schéma copiloté par la CAF vise la réduction des inégalités et donne une série de données sur la période 2008-2014 qui souligne la précarisation grandissante des foyers et des enfants dans notre département. Triste bilan dont je retiens trois éléments ici :

- Les Alpes-Maritimes se placent au deuxième rang des Départements les plus inégalitaires de la région et le taux de pauvreté dans notre département est de 15.2 %.
- Le taux d'enfants vivant dans un foyer à bas revenus est de 31.6 %
- En matière de cohésion et d'animation sociale en direction des familles et des jeunes, 13.8 % de la population des Alpes-Maritimes est couverte contre 46 % au plan national.

Face à ce constat pessimiste, il est précisé dans le rapport que le département continuera sa mission à moyen constants.

Est-ce raisonnable ? Les moyens ne sont pas à la hauteur de notre ambition. Vous annoncez en effet vouloir « porter les actions du département en faveur de l'enfance et de la famille au niveau d'excellence le plus élevé »,

Or, l'aide aux jeunes en difficulté a été divisée par deux en 5 ans : on est passé de 1,9M€ à moins d'1M€ !

Les effets de la prévention ne se voient pas sur le moment, mais ils sont bien visibles au bout de quelques années.

L'abandon de la prévention produit également ses effets au bout de quelques années. Ils peuvent être dévastateurs Et nous le voyons.

Monsieur le Président, nous sommes très attachés, comme vous, à la lutte contre la délinquance et la radicalisation. Mais il nous semble que La prévention, c'est-à-dire le travail en amont, dans ces cas là joue un rôle très important. Nous devons redevelopper des dispositifs associatifs pertinents et efficaces qui jouent un rôle déterminant.

#### COMMENT FINANCER CELA ?

Malgré les baisses de la DGF, notre département demeure un département riche. Les seules rentrées de DMTO devraient atteindre 370 millions d'euros en 2016, niveau jamais égalé, grâce à l'augmentation du taux permis par l'Etat en 2014. Chaque territoire est différent, le nôtre nécessite à l'évidence un haut niveau d'implication dans la réduction des inégalités et la prévention enfance famille..

Nous souhaitons que vous proposiez à notre assemblée et aux services de travailler pour augmenter au budget 2017 la ligne budgétaire consacrée aux Jeunes en difficulté, ainsi que celles qui visent la lutte contre la précarité des familles.

J'y reviendrai plus en détails lors de mon intervention sur le schéma.

L'autre point important de la session, c'est la création du SMIAGE. Évoquée à la suite des inondations catastrophiques du 3 octobre dernier, nous avons déjà eu l'occasion d'adhérer à son principe.

Aujourd'hui, il nous est proposé de le mettre en œuvre.

Nous voterons ce rapport car son orientation générale nous semble correcte et sa mise en œuvre utile, tout en espérant que la démonstration de la marche sera faite en marchant.

Sur ce sujet nous constatons à nouveau la collaboration entre le département et les services décentralisés de l'Etat.

Jean-Raymond Vinciguerra y reviendra en détails dans son intervention.

Pour conclure, je réitère notre souhait que les lignes budgétaires du schéma de l'enfance dédiées au soutien des jeunes et aux familles dans la précarité soient augmentées dans les budgets prochains et pour toute la durée du schéma parce que la prévention est une priorité.

Nous nous réjouissons que sur les projets de première importance, notre Assemblée et les services de l'Etat coopèrent de belle manière dans l'intérêt des populations.

**Marie-Louise GOURDON**